

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2016

L'an deux mille seize et le huit avril à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michaël LATZ, Maire.

Présents : Mesdames Jeanine GARCIA, Sabine LESCHEVIN, Florence PARENT, Nicole RULLAN; Messieurs Philippe BREGLIANO, Michaël LATZ, Fabien MISTRE, Serge ORTEGA, Guillaume ROUSTAN, Jacques VINCENT.

Excusés : Mesdames Raymonde CHABERT (a donné procuration à Madame Nicole RULLAN), Marie-Christine PIERRAT (a donné procuration à Monsieur Guillaume ROUSTAN), Messieurs Julien DEMONCHAUX (a donné procuration à Monsieur Fabien MISTRE), Sébastien MAEIS (a donné procuration à Madame Jeanine GARCIA),

Monsieur Guillaume ROUSTAN a été élu secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} mars 2016 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe les élus des décisions prises en vertu de ses délégations :

- 2016/003 du 24/03/2016 : Bail Commune de Correns/TDF d'une parcelle de terrain au Défens cadastrée section B n° 674, pour une contenance de 320 m²,
-

N°2016/ 023

Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.151-5 et suivants ;

Vu la délibération 2015/047 ayant prescrit la révision générale du PLU en date du 30 juin 2015,

Considérant les ateliers de travail entre élus, adjoints et avec le concours des techniciens et du bureau d'études,

Considérant que ce PADD pourra évoluer à la marge lors de la poursuite de la procédure pour notamment s'enrichir d'exemples et d'illustrations,

LE CONSEIL MUNICIPAL, Oui l'exposé de Madame Nicole RULLAN, 1^{ère} Adjointe au Maire et après avoir débattu sur les orientations générales du PADD, conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme,

DECIDE d'acter le débat tenu ce jour en conseil municipal sur les « orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables », pièce maîtresse du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Correns.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2016

N°2016/ 024

Budget principal. Compte administratif 2015

Le Maire, quittant la salle,

Réuni sous la présidence de Monsieur Jacques VINCENT, 2ème Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Michaël LATZ, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédent (1)	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédent (1)	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédent (1)
Résultat reportés	74 278,19			240 779,74	74 278,19	240 779,74
Opérations de l'exercice	421 143,90	438 259,42	1 117 047,75	1 174 135,61	1 538 191,65	1 612 395,03
TOTAUX	495 422,09	438 259,42	1 117 047,75	1 414 915,35	1 612 469,84	1 853 174,77
Résultats de clôture	57 162,67	0,00	0,00	297 867,60	57 162,67	297 867,60
Restes à réaliser	61 193,42	68 127,57	0,00	0,00	61 193,42	68 127,57
TOTAUX CUMULES	118 356,09	68 127,57	0,00	297 867,60	118 356,09	365 995,17
Résultats définitifs	50 228,52	0,00	0,00	297 867,60	0,00	247 639,08

2°- Prend acte de l'attestation de Monsieur le Comptable Public de Carcès qui atteste que la différence de 525.77 € constatée lors de la clôture de l'exercice 2015 provient de la ligne budgétaire R002 de 240 779,74 et de la ligne budgétaire D001 de 74 803.96 € de l'exercice 2015 du budget de la commune de Correns dont l'origine est une écriture liée aux emprunts sur l'exercice 2012.

3°- Prend acte de la directive de Monsieur le Comptable Public de Carcès qui indique que pour régulariser la situation en 2016, l'excédent comptable 2015 devra tenir compte de la somme de 240 704.93 € sur la ligne budgétaire R 002 et de la somme de 74 803.96 € sur la ligne budgétaire D001.

4°- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

5°.- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

6°- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2016

N°2016/ 025

Budget eau et assainissement. Compte administratif 2015

Le Maire, quittant la salle,

Réuni sous la présidence de Monsieur Jacques VINCENT, 2ème Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Michaël LATZ, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédent (1)	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédent (1)	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédent (1)
Résultat reportés	41 150,89			47 953,92	41 150,89	47 953,92
Opérations de l'exercice	83 859,41	92 801,98	106 632,73	162 253,11	190 492,14	255 055,09
TOTAUX	125 010,30	92 801,98	106 632,73	210 207,03	231 643,03	303 009,01
Résultats de clôture	32 208,32	0,00	0,00	103 574,30	32 208,32	103 574,30
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	32 208,32	0,00	0,00	103 574,30	32 208,32	103 574,30
Résultats définitifs	32 208,32	0,00	0,00	103 574,30	0,00	71 365,98

2°- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3.- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

N°2016/ 026

Budget de l'auberge Compte administratif 2015

Le Maire, quittant la salle,

Réuni sous la présidence de Monsieur Jacques VINCENT, 2ème Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Michaël LATZ, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2016

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédent (1)	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédent (1)	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédent (1)
Résultat reportés	19 374,55			4 865,05	19 374,55	4 865,05
Opérations de l'exercice	14 353,18	29 374,55	21 291,18	43 401,60	35 644,36	72 776,15
TOTAUX	33 727,73	29 374,55	21 291,18	48 266,65	55 018,91	77 641,20
Résultats de clôture	4 353,18	0,00	0,00	26 975,47	4 353,18	26 975,47
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	4 353,18	0,00	0,00	26 975,47	4 353,18	26 975,47
Résultats définitifs	4 353,18	0,00	0,00	26 975,47	0,00	22 622,29

2°- Prend acte de l'attestation de Monsieur le Comptable Public de Carcès qui atteste que la différence de 88.20 € constatée lors de la clôture de l'exercice 2015 provient de la ligne budgétaire R002 de 4 953.25 € et de l'exercice 2015 du budget de la commune de l'Auberge dont l'origine est une dépense liée à la TVA sur l'exercice 2013.

3°- Prend acte de la directive de Monsieur le Comptable Public de Carcès qui indique que pour régulariser la situation en 2016, l'excédent comptable 2015 devra tenir compte de la somme de 22 622.29 € sur la ligne budgétaire R 002.

4°- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

5°.- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

6°- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

N°2016/ 027

Budget principal. Approbation du compte de gestion 2015

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2016

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice de 2015 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion relatif au budget Principal, dressé pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par Monsieur le receveur et **DECLARE** n'émettre aucune observation ni réserve.

N°2016/ 028

Budget eau et assainissement. Approbation du compte de gestion 2015

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice de 2015 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion relatif au budget de l'Eau et de l'Assainissement, dressé pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par Monsieur le receveur et **DECLARE** n'émettre aucune observation ni réserve.

N°2016/ 029

Budget de l'auberge. Approbation du compte de gestion 2015

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice de 2015 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion relatif au budget de l'Auberge, dressé pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par Monsieur le receveur et **DECLARE** n'émettre aucune observation ni réserve.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2016

N°2016/ 030

Affectation des résultats 2015 du budget principal

Les résultats de l'exercice 2015 peuvent être intégrés au budget primitif 2016. Ces résultats se présentent de façon suivante :

Excédent de fonctionnement constaté : 298 393.37 €

Déficit d'investissement constaté : 57 688.44 €

Excédent d'investissement des restes à réaliser constaté : 6 934.15 €

Déficit d'investissement total constaté : 50 754.29 €

L'excédent de fonctionnement constaté (298 393.37 €) doit être prioritairement affecté à la couverture du déficit d'investissement (50 754.29 €).

Il est proposé d'affecter le solde (247 639.08 €) au financement de la section de fonctionnement (compte 002).

LE CONSEIL MUNICIPAL, Oûi l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement 2015 (298 393.37 €) de la manière suivante :

50 754.29 € à la couverture du déficit d'investissement 2015(compte 1068),
247 639.08 € au financement de la section de fonctionnement (compte 002).

N°2016/ 031

Budget eau et assainissement. Affectation des résultats 2015

Les résultats de l'exercice 2015 peuvent être intégrés au budget primitif 2016. Ces résultats se présentent de façon suivante :

Excédent de fonctionnement constaté : 103 574.30 €

Déficit d'investissement constaté : 32 208.32 €

L'excédent de fonctionnement constaté (103 574.30 €) doit être prioritairement affecté à la couverture du déficit d'investissement (32 208.32 €).

Il est proposé d'affecter le solde (71 365.98 €) comme suit :

71 365.98 € au financement de la section de fonctionnement (compte 002).

LE CONSEIL MUNICIPAL, Oûi l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement 2015 (103 574.30 €) de la manière suivante :

32 208.32 € à la couverture du déficit d'investissement 2015 (compte 1068),
71 365.98 € au financement de la section de fonctionnement (compte 002).

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2016

N°2016/ 032

Budget de l'Auberge. Affectation des résultats 2015

Les résultats de l'exercice 2015 peuvent être intégrés au budget primitif 2016. Ces résultats se présentent de façon suivante :

Excédent de fonctionnement constaté : 26 975,47 €

Déficit d'investissement constaté : 4 353.18 €

L'excédent de fonctionnement constaté (26 975,47€) doit être prioritairement affecté à la couverture du déficit d'investissement (4 353.18€).

Il est proposé d'affecter le solde (22 622.29 €) comme suit :

7 622.29 € au financement de la section de fonctionnement (compte 002).

15 000 € au financement de la section d'investissement 2016 (compte 1068)

LE CONSEIL MUNICIPAL, Oüi l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement 2015 (34 327.80 €) de la manière suivante :

4 353.18 € à la couverture du déficit d'investissement 2015 (compte 1068),

15 000 € au financement de la section d'investissement 2016 (compte 1068)

Soit un total de 19 353.18 € au compte 1068.

7 622.29 € au financement de la section de fonctionnement (compte 002).

N°2016/ 033

Budgets principal et eau assainissement : autorisation de programme et crédit de paiement relatifs à l'aménagement de la place Général de Gaulle, de la rue de l'Eglise, de la rue Entre les Estres et de la rue de l'Enville.

Vu le code général des collectivités territoriales, article L 2311-3,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,

Vu l'instruction M14,

Considérant que le vote en autorisation de programme et crédit de paiement, AP /CP est nécessaire au montage du projet d'aménagement de la place du général de Gaulle, de la rue de l'Eglise, de la rue Entre les Estres et de la rue de l'Enville,

LE CONSEIL MUNICIPAL, Oüi l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à la réalisation de l'aménagement de la place général de Gaulle, de la rue de l'Eglise, de la rue Entre les Estres et de la rue de l'Enville ainsi que détaillé ci-après :

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2016

Montants en €uros	Budget principal	Budget Eau & Assainissement
Montant global de l'AP	1 206 896	804 598
Crédit de paiement 2016	120 690	80 460
Crédit de paiement 2017	820 690	547 126
Crédit de paiement 2018	265 516	177 012

DIT que les crédits correspondants seront inscrits aux Budgets Primitifs de l'exercice 2016.

N°2016/ 034

Budget Principal. Budget primitif 2016

Compte tenu de la reprise des résultats de l'exercice 2015 et de leur affectation, les équilibres budgétaires 2016 s'établissent comme suit :

	Budget Primitif	
	dépenses	recettes
fonctionnement	1 353 175,36	1 353 175,36
investissement	862 180,56	862 180,56
total sections	2 215 355,92	2 215 355,92

LE CONSEIL MUNICIPAL, Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte, par chapitre, le budget 2016 tel que présenté par le Maire.

N°2016/ 035

Budget de l'Eau et de l'Assainissement. Budget primitif 2016

Compte tenu de la reprise des résultats de l'exercice 2015 et de leur affectation, les équilibres budgétaires 2016 s'établissent comme suit :

	Budget Primitif	
	dépenses	recettes
fonctionnement	229 365,98	229 365,98
investissement	534 468,42	534 468,42
total sections	763 834,40	763 834,40

LE CONSEIL MUNICIPAL, Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte, par chapitre, le budget 2016 tel que présenté par le Maire.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2016

N°2016/ 036

Budget de l'Auberge. Budget primitif 2016

Compte tenu de la reprise des résultats de l'exercice 2015 et de leur affectation, les équilibres budgétaires 2016 s'établissent comme suit :

	Budget Primitif	
	dépenses	recettes
fonctionnement	50 571,29	50 571,29
investissement	19 353,18	19 353,18
total sections	69 924,47	69 924,47

LE CONSEIL MUNICIPAL, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE, par chapitre, le budget 2016 tel que présenté par le Maire.

N°2016/ 037

Taux d'imposition 2016

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des différentes règles destinées à fixer les taux d'imposition des trois taxes directes locales pour 2016.

Monsieur le Maire rappelle que les taux de la Commune pour 2015 étaient les suivants :

Taxe d'habitation	12.65
Foncier bâti	20.66
Foncier non bâti	69.87

Compte tenu de l'augmentation des bases et du produit attendu pour 2016, Monsieur le Maire propose les taux suivants :

Taxe d'habitation	12.84
Foncier bâti	20.97
Foncier non bâti	70.91

LE CONSEIL MUNICIPAL, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE les taux des différentes bases de l'année 2016 comme suit :

Taxe d'habitation	12.84
Foncier bâti	20.97
Foncier non bâti	70.91

N°2016/038

Augmentation du plafond de la ligne de trésorerie à hauteur de 200 000 €

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour améliorer le fonds de roulement de la commune, il est nécessaire de renouveler la ligne de trésorerie souscrite auprès du Crédit Agricole d'un montant de 200 000 euros.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2016

Monsieur le Maire indique que le Crédit Agricole a fait la proposition suivante :

Plafond	200 000 €
Durée	12 mois à compter de la mise en place du plafond
Taux facturé	Euribor 3 mois moyenné + marge 1,50 %
Base de calcul	365 jours
Commission de confirmation	0,20 %
Facturation trimestrielle des intérêts en fonction de l'utilisation	
Déblocage des fonds	Au gré des besoins de trésorerie dans la limite du plafond autorisé avec un montant minimum de tirage de 30 000 €
Remboursement anticipé	Possible à tout moment sans pénalité avec reconstitution du plafond
Parts sociales	Néant
Commission de non utilisation	Offerte
Frais de dossiers	Offerts

LE CONSEIL MUNICIPAL, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de renouveler la ligne de trésorerie avec augmentation du plafond à hauteur de 200 000 euros auprès du Crédit Agricole aux conditions énumérées ci-dessus,

DECIDE d'affecter le montant de cette ligne de trésorerie au paiement des factures liées au fonds de roulement de la commune,

MANDATE Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cet emprunt et s'engage à inscrire au budget la somme nécessaire au règlement des intérêts.

1. Election d'un nouvel adjoint au maire suite à la démission de Madame Kheira KAUFFER en tant qu'adjointe au Maire et Conseillère Municipale

Présenté par : Michaël LATZ

REPORTEE

2. Désignation des représentants de la commune au sein de l'Agenda 21 de Correns suite à la démission de Madame Kheira KAUFFER

Présenté par : Michaël LATZ

REPORTEE

3. Nomination d'un autre représentant de la commune au CCAS suite à la démission de Madame Kheira KAUFFER

Présenté par : Michaël LATZ

REPORTEE

N°2016/ 039

Travaux d'aménagement de la place du Général de Gaulle, de la rue de l'Eglise, de la rue Entre les Estres et de la rue de l'Enville – demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle que des travaux d'aménagement de la place du Général de Gaulle et des rues de l'Eglise, Entre les Estres et l'Enville sont prévus.

Concernant le budget principal l'estimation des travaux a été évaluée à 957 109,00 € H.T..

Il propose le plan de financement suivant :

Recettes € H.T.

957 10900

Pourcentage Montant

	Pourcentage	Montant
Conseil départemental DAT 2015	3,87%	37 000,00
Conseil Régional Tranche 1	9,39%	89 843,00
Conseil Régional Tranche 2	4,52%	43 242,00
Conseil Départemental DAT 2016	7,61%	72 800,00
Autofinancement	74,62%	714 224,00

LE CONSEIL MUNICIPAL, Oüi l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessus,

SOLLICITE une subvention du Conseil Départemental du Var au titre de la DAT 2016 d'un montant de 72 800 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à ce projet.

N°2016/ 040

Travaux de voirie – demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle que des travaux d'aménagement de terrains et de voirie sont prévus sur le terrain de la Condamine, Chemin de Saint Jean, Chemin de Béouvet et pont de l'Eygnette.

L'estimation des travaux a été évaluée à 27 273,00 € H.T.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2016

Il propose le plan de financement suivant :

Recettes € H.T. 27 273,00

	Pourcentage	Montant
Conseil Départemental DAT 2016	70,00%	19 091,10
Autofinancement	30,00%	8 181,90

LE CONSEIL MUNICIPAL, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessus,

SOLLICITE une subvention du Conseil Départemental du Var au titre de la DAT 2016 d'un montant de 19 091,10 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à ce projet.

N°2016/ 041

Acquisition de matériel – demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle qu'il est prévu au budget d'acquérir du matériel pour les services techniques, du matériel informatique et un columbarium.

L'estimation de ces acquisitions a été évaluée à 25 868.77 € H.T..

Il propose le plan de financement suivant :

Recettes € H.T. 25 868,77

	Pourcentage	Montant
Conseil Départemental DAT 2016	70,00%	18 108,14
Autofinancement	30,00%	7 760,63

LE CONSEIL MUNICIPAL, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessus,

SOLLICITE une subvention du Conseil Départemental du Var au titre de la DAT 2016 d'un montant de 18 108,14 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à ce projet.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2016

N°2016/ 042

Création de parkings publics et gratuits Quartier d'Angognes et d'un cheminement piéton sécurisé jusqu'au village – demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commune a décidé de la création d'espaces de stationnement public et gratuit au quartier des Angognes et d'un cheminement piétons sécurisé vers le village.

La dépense prévisionnelle globale de cette opération, incluant les travaux d'aménagement, de voirie du parking, des bordures, du réseau eaux pluviales, d'éclairage et du cheminement piétons vers le village s'élève à 120 733,20 € H.T..

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

Recettes € H.T. 120 733,20

Pourcentage Montant

	Pourcentage	Montant
Conseil Général du Var	9,44%	11 400,00
Conseil Régional 2016	70,00%	84 513,24
Autofinancement	20,56%	24 819,96

LE CONSEIL MUNICIPAL, Oüi l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

APPROUVE le plan de financement proposé par Monsieur le Maire,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016 de la Commune,

SOLLICITE du Conseil Région Provence Alpes Côte d'Azur l'attribution d'une subvention de 84 513,24 € pour la création d'espaces de stationnement public et gratuit au quartier des Angognes et d'un cheminement piétons sécurisé vers le village,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à ce projet.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 19h50